

DEMANDE DE CLASSEMENT DES PROFESSEURS STAGIAIRES ISSUS DE CONCOURS DANS LE CORPS DES

A retourner avant le 14 septembre 2026 par mél à votre service de gestion DPE

- | | | |
|--|--|------------------------------|
| ☐ professeurs agrégés | ☐ professeurs de lycée professionnels | ☐ CPE |
| ☐ professeurs certifiés | ☐ professeurs d'EPS | |

Discipline :

ETAT CIVIL

Nom patronymique : (nom de naissance)		Nom marital :	
Prénom :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :			
Nationalité :	☐	nationalité française de naissance	
	☐	nationalité française par naturalisation en date du	
	☐	Autre nationalité, précisez	

SITUATION FAMILIALE

Situation familiale	☐	célibataire
	☐	marié(e) depuis le
	☐	divorcé(e) depuis le
	☐	pacsé(e) depuis le
	☐	Veuf (ve) depuis le

COORDONNEES :

Adresse personnelle :	
Adresse mèl :	
Téléphone :	

CADRE RESERVE AUX EX-TITULAIRES D'UN CORPS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{ER} ET 2ND DEGRES, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Document à fournir :	♦ joindre le dernier arrêté d'échelon dans ce corps
----------------------	---

CADRE RESERVE AU AGREGES :

E.N.S - E.N.S.E.T.		Veuillez compléter les rubriques ci-après ♦ Etablissement ♦ Scolarité du ♦ Allocataire de
Certificat d'aptitude à l'enseignement (pour les ex. certifiés)		♦ Nature date d'obtention ♦ Discipline (le cas échéant) ♦ joindre le dernier arrêté d'échelon dans ce corps
Agrégation		♦ Discipline ♦ Admission — date : q ère 2^{ème}
JOINDRE UNE ATTESTATION DU DIPLOI ^{4E}	Licence	♦ Date d'obtention - Nature :
	Diplôme d'ingénieur	♦ Date d'obtention
	B.T.S.	♦ Date d'obtention
	D.U.T.	♦ Date d'obtention
	Diplôme (enseignement spéciaux)	♦ Date d'obtention
	Autre diplôme.	♦ Date d'obtention - Nature :

(Si vous n'avez accompli aucun service antérieur, merci de rayer le tableau et signer le document).

ETABLISSEMENT D'EXERCICE (1)	QUALITE DE L'AGENT (2)	PERIODES D'EXERCICE (INDIQUER LES POSITIONS SUCCESSIVES)		HORAIRE HEBDONADAIRE
		du (3)	au (3)	

(2) Selon le cas, indiquer le corps, le grade, la catégorie ou l'emploi ainsi que le statut : titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel, etc....

A _____, le

Signature du fonctionnaire :

(') le fonctionnaire mentionne sur la présente page, dans l'ordre chronologique, les services civils accomplis dans la mesure où ils sont susceptibles d'être retenus pour l'avancement (cf. sur ce point la notice d'information).

Les disponibilités et les congés éventuellement obtenus (en dehors des congés annuels) sont également indiqués de manière précise (nature et durée).

SERVICE NATIONAL

Si vous avez effectué votre Service National Actif, veuillez fournir une copie de votre livret militaire

TRES IMPORTANT

1. CLASSEMENT

Afin de permettre le calcul de votre classement, il est nécessaire que vous joigniez éventuellement au présent document un dossier constitué conformément aux indications de la notice jointe.

Le fonctionnaire n'ayant pas de service(s) antérieur(s) à faire prendre en compte est prié de le mentionner de façon très précise. Dossier à retourner avant le 15 septembre 2025.

2. VALIDATION DE SERVICES POUR LA RETRAITE

(fin du dispositif pour les agents titularisés après le 01.01.2013)

Le fonctionnaire titularisé avant le 1^{er} janvier 2013 pouvait demander à ce que les périodes accomplies comme un agent contractuel soient prise en compte par sa caisse de retraite comme des périodes accomplies en qualité de fonctionnaire. C'est ce que l'on appelait le rachat de trimestres ou la validation des services.

Ce dispositif a pris fin. L'agent titularisé après le 01.01.2013 est donc polypensionné et perçoit au jour de sa retraite des pensions de caisses différentes.

En revanche, le dispositif de rachat des années d'études supérieures est maintenu.

Les demandes sont à adresser directement au

Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur — SPGDCR DAF E2
Département de la gestion des cotisations et des relations avec les régimes de retraite
9 route de la Croix Moriau — CS 003
44351 GUERANDE cedex

Vous pouvez retrouver toutes informations utiles sur les sites suivants

- ♦ <http://www.pensions.bercv.gouv.fr>
- ♦ www.cnaf.fr
- ♦ www.ircantec.fr

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE LA DIVISION DES PERSONNELS (DPE) DE CRETEIL

DPE 5 : ce.dpe5@ac-creteil.fr

- Philosophie
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Histoire-géographie

DPE 6 : ce.dpe6@ac-creteil.fr

- Education Physique et Sportive
- Education musicale
- Arts plastiques
- Arts appliqués

DPE 7 : ce.dpe7@ac-creteil.fr

- Technologie
- Sciences et Vie de la Terre (S.V.T.)
- Biochimie
- Economie
- Economie Gestion
- Sciences et Techniques Industrielles (STI)
- Hôtellerie
- Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII)
- Sciences Economiques et Sociales (S.E.S.)
- Conseillers Principaux d'Education (C.P.E.)
- Sciences et Techniques Médico-Sociales (STMS)

DPE 8 : ce.dpe8@ac-creteil.fr

- P.L.P.
- P.E.G.C.

DPE 10 : ce.dpe10@ac-creteil.fr

- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques
- Numériques sciences informatiques (NSI)
- PSY-EN EDA et EDO

DPE 11 : ce.dpe11@ac-creteil.fr

- Documentation
- Allemand
- Anglais
- Espagnol
- Langues rares

DPE 4 : actesco.due@ac-creteil.fr

- Personnels affectés dans l'enseignement supérieur